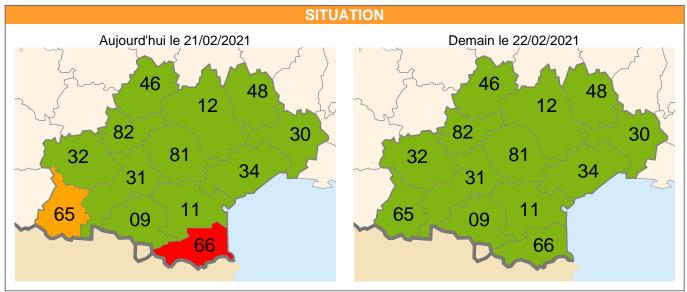


# **EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**





Aujourd'hui le 21/02/2021			Départements	Demain le 22/02/2021			Arrêté en vigueur	
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>			O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
				Ariège (9)				AP du 10/08/2017
				Aude (11)				AP du 20/07/2017
				Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
				Gard (30)				AP du 20/07/2017
				Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
				Gers (32)				AP du 04/08/2017
				Hérault (34)				AP du 04/08/2017
				Lot (46)				AP du 06/09/2017
				Lozère (48)				AP du 19/07/2017
				Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Р	yrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
				Tarn (81)				AP du 07/09/2017
				Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017
égende: Procédure d'alerte*			l'alerte*	Procédure d'information	Pas de	e procédu		cone, PM10 : particules de diamètre ur à 10um. NO <sub>3</sub> : dioxyde d'azote

<sup>\*</sup> Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour ce dimanche 21 février 2021. La préfecture des Hautes-Pyrénées met ainsi en oeuvre la procédure d'information et recommandation pour cette journée. La préfecture des Pyrénées-Orientales a mis en oeuvre la procédure d'alerte sur persistance de l'épisode de pollution pour cette journée.

# **DESCRIPTION DU PHENOMENE:**

Les conditions météorologiques actuelles, avec un fort vent de sud, sont à l'origine d'un apport de particules désertiques sur une grande partie de la région, qui veinnent s'ajouter aux particules en suspension déjà présentes dans l'air ambiant.

# **EVOLUTION:**

Les conditions météorologiques prévues demain devraient permettre une amélioration de la situation. Ainsi pour la journée de lundi, les niveaux de concentration en particules en

suspension PM10 seront en baisse et inférieurs au seuil d'information.

# **RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**

#### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

#### Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables**: Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles**: Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - o Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - o Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

#### Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

## RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

## A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

#### Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

### Secteur agricole:

• Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

## Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org Contact département 66 : 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53 Contact département 65 : 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53

## Mesures d'urgence

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr



## Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr ARS Occitanie Informations santé, AIR SANTÉ : 05 61 77 94 44



